

à un contrôle officiel trop rigide de leur programmation. Voici un passage de ce mémoire:

Le Parlement, les radiodiffuseurs, ou tout autre groupe, peuvent vouloir tel ou tel programme, mais en vain si le public ne s'y intéresse pas.

Voilà pourquoi l'expérience nous apprend que toute politique en matière de programmation doit être extrêmement souple, large et générale.

Monsieur l'Orateur, une des difficultés qui se sont posées dans le passé—et je pense que le ministre est de mon avis—c'est que la direction de Radio-Canada croit que chacun devrait écouter des émissions éducatives, des émissions de très haute qualité artistique. Cependant, elle offre toujours le genre d'art qui correspond à la conception que les administrateurs ont de l'art. Toutefois, je sais pertinemment que certains genres d'art dont des spécialistes m'ont fait l'éloge ne sont aucunement de l'art.

L'honorable représentante dit qu'elle imposera certaines restrictions à la programmation. Après avoir précisé certains contrôles que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ou la Commission de la radiodiffusion canadienne exerceront sur la programmation, le ministre a déclaré, comme en fait foi le *hansard* du 1^{er} novembre à la page 3747;

Outre ces restrictions raisonnables, il faut accorder aux radiodiffuseurs la liberté d'expression; autrement dit, la censure et l'examen préalable des émissions sont peu souhaitables et peu pratiques.

Puis, le ministre a poursuivi, comme on le voit au haut de la page suivante:

Ce privilège de la liberté de parole n'en comporte pas moins une lourde responsabilité et on ne doit en user qu'en fonction de l'intérêt public. Ce sera donc une des fonctions de la Commission d'observer et de juger dans quelle mesure chaque radiodiffuseur exerce ce privilège et d'en tenir compte...

C'est-à-dire que la Commission tiendra compte de ce facteur.

...au moment d'examiner le renouvellement de sa licence.

En d'autres termes, monsieur l'Orateur, nous allons perpétuer la situation actuelle, c'est-à-dire que nous ne définirons pas clairement la gamme et le genre d'émissions qu'une station de télévision peut réaliser et diffuser. Ce n'est qu'après la présentation d'une émission que la Commission jugera si elle était acceptable.

Il est arrivé qu'on ait supprimé la licence d'une certaine station et fermé celle-ci parce qu'un membre du conseil d'administration avait décidé qu'un programme donné ne con-

venait pas. On s'est plaint de l'absence de principes directeurs. J'espère donc que le ministre donnera aux radiodiffuseurs canadiens de très claires indications à ce sujet, qu'il leur fournira certains principes directeurs leur permettant de travailler sans s'attirer les foudres de Radio-Canada.

Un éditorial du *News* de Tillsonburg—ici encore je crains de ne pouvoir vous donner de date précise—a résumé ainsi le problème des programmes:

À notre avis, la plupart des gens achètent un appareil de radio ou de télévision pour se divertir. Rares sont ceux, d'après nous, qui cherchent à se renseigner ou à se cultiver. Qu'y a-t-il de mal à vouloir se divertir?

Le comité se livre à des généralisations trop nombreuses et trop vagues. Il semble penser que tout ce que font les stations privées est moche. C'est absurde. Bon nombre d'entre elles font de l'excellent travail. Le comité allègue que les stations privées ont des responsabilités en tant que détenteurs de droits de grand prix conférés par l'État. Elles ne peuvent pas se contenter d'assurer un service utile aux collectivités locales qu'elles desservent et d'encaisser les recettes.

À en croire cet éditorial, le comité a trouvé honteux qu'un radiodiffuseur continue d'encaisser les recettes. C'est un crime pour les radiodiffuseurs canadiens de réaliser des bénéfices. L'éditorial continue:

Dites-moi, en quoi est-ce mal d'offrir un service utile aux collectivités? Ne devons-nous entendre que ce que l'État juge bon que nous entendions et faire que ce que l'État juge bon que nous fassions?

L'éditorial se termine par ces mots:

Il nous enrage de savoir que certaines personnes croient que ce qui est bon pour Ottawa, pour Montréal ou pour Toronto, est bon pour tout le pays.

Monsieur l'Orateur, je le répète, nous jugeons impossible de rejeter ce bill, mais lorsque nous l'étudierons au comité, nous devrions pouvoir relever le niveau de la radiodiffusion canadienne au point de la rendre acceptable aux Canadiens. Nous ne devrions pas limiter l'importation d'émissions étrangères. Notre but devrait être d'améliorer le niveau des émissions canadiennes, à tel point que nos concitoyens soient fiers de les écouter et de les regarder. Ils devraient être fiers des réalisations canadiennes. Si nous faisons cela, monsieur l'Orateur, si c'est là le but que nous poursuivons, nous n'aurons pas besoin de nous préoccuper des émissions importées de l'étranger.

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra):
Monsieur l'Orateur, l'un des premiers énon-